

## Faktuell 22

# 71% en faveur du droit de vote des étrangers ?

À l'occasion de son quarantième anniversaire, l'ASTI a commandité un sondage auprès de TNS-Ilres qui comportait aussi une question sur le droit de vote des étrangers.

1.119 résidents étaient confrontés e.a. à l'affirmation suivante : « Les étrangers doivent avoir le droit de vote aux élections législatives (pour la Chambre des Députés) au bout d'une certaine durée de résidence. » Ils avaient la possibilité de se positionner sur une échelle de trois réponses positives et trois négatives (voir graphique). En additionnant les trois positives, on obtient une proportion de 71% des résidents en faveur du droit de vote des étrangers, sous certaines conditions, d'ailleurs laissées dans le flou par le questionnaire. Pour les citoyens luxembourgeois qui n'ont qu'une seule citoyenneté le taux d'approbation est de 61% ; les Luxembourgeois détenteurs de plusieurs passeports ont pratiquement le même taux d'approbation (82%) que les résidents étrangers (83%).<sup>1</sup>

En 2009, pour son trentième anniversaire, l'ASTI avait déjà fait faire un sondage similaire.<sup>2</sup> À ce moment, 48% des citoyens luxembourgeois et 76% des résidents étrangers étaient en faveur du droit de vote des étrangers. Cette approbation aurait-elle donc augmenté de façon spectaculaire parmi les nationaux, passant de 48% à 61% ?

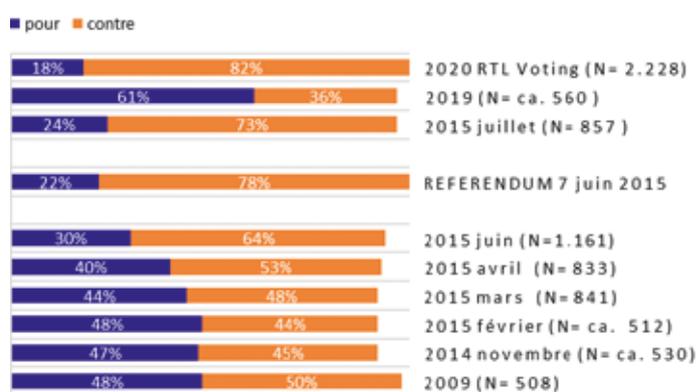
Le graphique réunit une série de sondages sur le droit de vote des étrangers ainsi que le résultat du référendum de 2015. Il commence, en bas, par le sondage de 2009 avec un taux d'approbation de 48%. À mesure qu'ils approchent du référendum, les sondages donnent de moins en moins de poids au OUI qui tombe à 30%, tout en restant toujours loin du verdict du référendum avec ses 22%. Le sondage post-référendum, lui, est assez proche de ce chiffre (24%).

La présentation des nouveaux chiffres lors d'une table-ronde en janvier 2020 a suscité de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux et sur le site de RTL incitant celui-ci à proposer un *vote en ligne* auquel 2.229 personnes avaient répondu jusqu'au 17 janvier. Parmi celles-ci, 18% sont favorables au droit de vote des étrangers.<sup>3</sup> Faut-il prendre à la lettre ce résultat ? Certainement non, mais il faut y voir une mise en garde contre une lecture trop naïve et positiviste des sondages. ♦

ff

- [https://www.asti.lu/wp-content/uploads/2019/11/TNS-Ilres\\_ASTI-Residents\\_PARTICIPATION-POLITIQUE-conf-de-presse-novembre-2019.pdf](https://www.asti.lu/wp-content/uploads/2019/11/TNS-Ilres_ASTI-Residents_PARTICIPATION-POLITIQUE-conf-de-presse-novembre-2019.pdf) (dernière consultation : 17 janvier 2020).
- Enquête TNS Ilres - ASTI 07-09-214, 9.12.2009.
- <https://www.rtl.lu/news/national/a/1453704.html> (dernière consultation : 17 janvier 2020).

## Opinion des citoyens luxembourgeois sur le droit de vote des étrangers



Sources : TNS-Ilres, RTL, [www.elections.public.lu](http://www.elections.public.lu)

« Les étrangers doivent avoir le droit de vote aux élections législatives (pour la Chambre des Députés) au bout d'une certaine durée de résidence. » (N = 1.119)

	tout à fait d'accord	d'accord	plutôt d'accord	plutôt pas d'accord	pas d'accord	pas du tout d'accord	sans réponse
ensemble	19%	33%	19%	7%	10%	8%	4%
Luxembourgeois	12%	31%	18%	10%	15%	11%	3%
Luxbg (avec double nationalité)	23%	37%	22%	3%	6%	5%	5%
étrangers	27%	35%	21%	4%	4%	5%	4%

Source : ASTI<sup>1</sup>